

# PREMIER DEGRÉ

## STRUCTURE DU PREMIER DEGRÉ

- La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année commune forment une unité pédagogique.
- L'évaluation certificative du 1<sup>er</sup> degré a lieu à la fin de la 2<sup>ème</sup> année commune.
- À la fin de la 1<sup>ère</sup> année commune, un rapport sur les compétences acquises est remis à l'élève.
- En cas de nécessité, une année complémentaire est possible (une 2<sup>ème</sup> année S) au terme de la 2<sup>ème</sup> année commune si les compétences ne sont pas acquises

**Remarque :** en aucun cas, l'élève ne peut passer plus de 3 années dans le 1<sup>er</sup> degré.

## OBJECTIFS DU PREMIER DEGRÉ

- Développer l'autonomie face au travail.
- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'élève par la prise de conscience de ses difficultés mais aussi de ses atouts et de ses curiosités.
- Découvrir l'Autre, le monde qui nous entoure.
- Mettre en valeur les compétences disciplinaires et les compétences transversales nécessaires pour entamer sereinement toute orientation.
- Nous veillons particulièrement à ce que chaque élève exerce ses aptitudes à :
  - résumer, mémoriser, reformuler;
  - analyser, poser un problème;
  - induire, déduire, transposer;
  - évaluer, utiliser sa pensée divergente.

## POUR RÉALISER CES OBJECTIFS, NOUS PROPOSONS :

- Le respect du rythme individuel d'apprentissage de l'élève en offrant de nombreuses possibilités de remédiation.
- L'évaluation formative qui permet à l'élève d'identifier la nature de ses difficultés et d'élaborer avec l'aide du professeur, les pistes de remédiations.
- Un accompagnement quotidien de l'élève par l'équipe des professeurs, éducateurs et logopèdes basé sur l'écoute, le respect, la confiance.
- Une collaboration professeurs - élèves - parents - PMS.